

Bonne nouvelle à Liège: bientôt 57 nouveaux logements - 08-09-2020 08:05:44

LIÈGE -

Liège a accordé le permis d'urbanisme pour la construction de deux immeubles situés rue des Blés et rue des XIV Verges. Soit 57 nouveaux logements prévus en ville.



Christine Defraigne (MR), la Première échevine en charge de l'Urbanisme a annoncé qu'après l'avis favorable du fonctionnaire délégué, la construction de 25 appartements et de 8 maisons rue des Blés (1-10) et de 24 logements rue des XIV Verges (9-11) va pouvoir se réaliser suite à l'octroi des permis d'urbanisme par le collège communal.

Rue des Blés, le projet propose une belle mixité d'habitations, avec 5 logements d'1 chambre, 12 logements de 2 chambres et 25 logements de 3 chambres.

Le projet prévoit l'installation de toiture verte intensive, la plantation de fruitiers et de haies mélangées.

45 places de parking, un local pour vélo et un espace vert collectif à usage des habitants du nouveau bâtiment sont prévus au programme, de même que des aménagements de voiries et de trottoirs.

Une nouvelle liaison en mode doux entre les rues des Blés et Bois Mayette sera réalisée.

L'octroi du permis rue des XIV Verges concerne, pour sa part, la construction de deux immeubles de 12 logements.

Ils seront localisés derrière les propriétés de la rue des XIV Verges c'est pourquoi il est prévu d'aménager les abords et des voies de circulation à l'intérieur de la parcelle ainsi qu'un chemin vicinal pour créer un accès aux immeubles depuis la rue des XIV Verges.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis préalable du Collège communal le 24 juillet dernier.

Les futurs immeubles seront composés d'un rez-de-chaussée et de 3 niveaux, d'une toiture plate et végétalisée, de parkings au rez-de-chaussée et en sous-sol (au total 38 places), de parkings vélos (au total 28 places – 14 par immeubles) et d'une terrasse/jardinier.

Les deux constructions offriront une mixité de logements puisqu'elles comprendront 4 logements de 3 chambres, 10 logements de 2 chambres et 10 logements d'1 chambre.

Le tout sera entouré de parterres végétalisés, d'une zone de potager collectifs ainsi que des zones de parkings.

Madame Defraigne est satisfaite que de tels projets qualitatifs et offrant une mixité de logements se réalisent sur le territoire communal où une attention toute particulière est apportée aux parkings vélos et aux espaces verts, a-t-elle précisé.

Th. L. (L'Avenir)